
ORDRE DU JOUR

1. Etat des Lieux : Présentation, Discussions et Formalisation
 2. Etude « pré-localisation des zones humides » : Usage et Valorisation
 3. Budgets primitifs, subventions et conventions
 4. Calendrier de travail
 5. Réflexions autour d'une structure de BV
 6. Points divers
-



M. SIMON, Président de la CLE, ouvre la séance par des remerciements aux membres présents, et notamment en ce jour, auprès de la Sous-préfecture d'Autun. Il rappelle que la réunion de Bureau s'est substituée à la séance plénière de CLE au vu des éléments nouveaux qui nécessitent un travail complémentaire avant annonce en CLE.

1. ETAT DES LIEUX : PRESENTATION, DISCUSSIONS ET FORMALISATION

Le document « Etat des Lieux », pierre angulaire à l'élaboration du SAGE, est en cours de finalisation. Le document a été rédigé par l'animateur avec la collaboration de certains membres de la CLE. Il a été transmis au cours de sa rédaction aux membres de la MISEN afin de le rendre le plus complet possible.

A ce jour, tous les chapitres (à l'exception du chapitre sur les Masses d'Eaux - chapitre 3 - en cours de rédaction) ont été rédigés, réactualisés, relus et modifiés. Il comporte 150 pages. L'atlas cartographique contient une soixantaine de cartes dont certaines nécessitent une mise en page plus affinée.

Au vu de l'importance du chapitre 3, les membres du Bureau demandent une prise en compte des données « Agence 2010 » (A. DUPONT) et une nouvelle demande concernant les éléments manquants au document.

Deux précisions ont été apportées et seront intégrées (après validation de la DREAL) : le Château de Digoine ferait partie prenante des sites classés (A. PALLOT) et la précision de l'étude « zones humides » dès le préambule du document (V. SANTINI). D'autres apports pourront être transmis à l'animateur par les membres du Bureau dans les prochaines semaines.

MM. REVEL et DUPONT s'accordent sur l'importance de remettre le document « Etat des Lieux » en prochaine séance de CLE, même si celui-ci n'est pas finalisé (chapitre 3). Le document sera transmis aux membres 3 semaines en amont de la séance plénière de CLE, et des modifications pourront être apportées par tous les représentants. Cette séance plénière se tiendra fin janvier 2013. Le budget du SAGE, si validé par la CLE, sera alors programmé en comité syndical du SIEAB pour délibération dans les jours qui suivent (G. SIMON).

2. ETUDE « PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES » : USAGE ET VULGARISATION

Y. TONDOUX et G. SIMON rapportent que l'étude a été menée à bien par la CT Biodiversité avec le concours sans faille de ses membres. L'atlas de hiérarchisation est en cours de rédaction et les rapports (pré-localisation et hiérarchisation) sont en attente de validation par la CT Biodiversité. Désormais, il s'agit de formaliser la suite à donner à l'outil (vulgarisation et usage). Cela revêt toute son importance. Pour ce faire, il est demandé à l'animateur de récolter des retours d'expériences lors d'une prochaine réunion de la CT pendant laquelle ses membres devront notamment décider d'une orientation pour l'outil, certainement à travers les contrats territoriaux existants. Prévoir une réunion pour janvier 2013, en amont de la CLE. L'étude et les orientations seront présentées en CLE.

F. REVEL s'interroge sur la validation des zones humides pré-localisées et propose de définir quelques points terrain pour caler l'outil. Il propose d'intégrer le choix des communes à étudier à l'ordre du jour de la CT Biodiversité et dans le calendrier de l'ONEMA.

Il conviendra également de s'appuyer sur la commune d'Auxy qui a intégré les zones humides à son PLU.

3. BUDGET PRIMITIF, SUBVENTIONS ET CONVENTIONS

Steve MULLER met en exergue la fin des conventions pour l'autofinancement du SAGE (20% du budget) au 31 décembre 2012. Ainsi, G. SIMON, Président de la CLE, fera appel aux représentants des collectivités adhérentes lors de la séance plénière de CLE pour un renouvellement des conventions, sur un an.

Sur le volet « subventions mobilisables en 2013 », le Xè programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte des financements supplémentaires et plus importants. Il faudra néanmoins compter sur le FEDER pour compléter les recettes. Agence et Europe seront les principaux financeurs en 2013.

Au vu de ces éléments, et avec le solde 2010 de la Région Bourgogne perçu en octobre 2012, le budget primitif peut s'équilibrer et le SAGE peut continuer d'avancer en 2013 et prévoir par la même, une étude « Diagnostic » (2^{ème} phase de l'élaboration, après l'Etat des Lieux). Les lignes budgétaires ont été ajustées au plus près des dépenses incompressibles afin d'avoir un minimum de dépenses en fonctionnement.

F. REVEL propose de compléter le cahier des charges du Diagnostic avec des tranches conditionnelles sur les phases 3 et 4 du SAGE que sont « Tendances et Scénarios » et « Choix de la Stratégie » afin de réaliser des économies d'échelles sur la prestation et d'estimer ainsi les coûts inhérents aux prochaines phases.

A. DUPONT demande si une hausse conséquente des cotisations serait envisageable et rappelle qu'une implication (morale et financière) des conseils généraux serait un signe fort pour aider le SAGE à vivre.

G. SIMON refuse toute augmentation irraisonnable pour l'exercice 2013 au vu des difficultés actuelles des collectivités mais, proposera à la CLE une hausse avoisinant les 2 % afin de maintenir la base du fonctionnement.

F. REVEL propose de mettre à l'étude et de confronter les autofinancements des différents programmes (contrats territoriaux et SAGE) pour aller plus loin dans la réflexion.

5. STRUCTURE DE BASSIN VERSANT

Steve MULLER rappelle le bienfondé d'une structure de bassin ainsi que sa forme et les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour le portage du SAGE. Il reprend également l'histoire et conforte les choix passés et ceux à venir.

A juste titre, et pour rebondir sur les aspects budgétaires et les interrogations sur les financements pour les années à venir, le Bureau, avec le soutien du Préfet, souhaiterait revoir le portage du SAGE et son financement pour les années à venir.

Réflexions

F. REVEL : Définir l'axe de travail pour la mise en place de la structure porteuse (moyens financiers, humains) avant les élections municipales de 2014 et privilégier une communication claire de l'objectif en CLE par le biais d'une présentation de l'animateur du SAGE (A. DUPONT). La formalisation n'est pas encore définie (étude - BEt - ou animation - chargé d'étude) ni le financement.

Les collectivités financeront dès lors une structure compétente dans le domaine de l'eau (structure de BV) et non des programmes individuellement (Contrats territoriaux / SAGE). La répartition budgétaire se fera en interne.

A. DUPONT : Le Directeur délégué de l'Agence, M. Gilbert NATURALE, apporte son soutien à cette démarche de mutualisation de moyens par le biais d'une nouvelle structure. Des éléments inhérents à la formalisation de la démarche (retours d'expérience, cahier des charges, volet administratif et financement - dépassement des taux de subvention ?) vont être apportés par le siège de l'Agence.

A. DUPONT et A-L BASTIDA : Privilégier une animation avec des compétences techniques, administratives et juridiques pour la mise en place de la structure. Concernant l'animation, elle sera supportée par l'animateur du SAGE.

A-L BASTIDA : La Sous-préfecture d'Autun soutient la démarche entreprise par la CLE et en informera les Sous-préfectures de Charolles et de Chalon.

A. PALLOT et A-L BASTIDA : Il conviendra d'harmoniser ces démarches et de tenir compte de la réforme des collectivités qui intégrera dès janvier 2013 les communes isolées. Des remaniements territoriaux sont à prévoir en 2014.

G. SIMON : Accord avec J-M GUILHEM, Président du SINETA, pour une structure de bassin versant. Un prestataire ayant la connaissance de notre territoire est à privilégier. La représentativité territoriale et politique

ainsi que les écarts de cotisation entre les deux syndicats seront des problématiques que la mutualisation des moyens devra permettre d'éviter.

Un financement tel qu'il est territorialisé actuellement (via les EPCI) est à valoriser.

4. CALENDRIER DE TRAVAIL

En novembre et décembre 2012, la priorité reste la rédaction du document Etat des Lieux même si d'autres travaux doivent être réalisés dans la même période :

- la réunion de la CT Biodiversité qui échangera sur l'usage de l'outil, en amont de la CLE (!) ;
- l'édition du 2^{ème} journal du SAGE avec une finalisation en amont de la CLE (!) ;
- la participation (rapporteur) et la collaboration (cartes) au Forum de l'Eau (portage CPIE) du 29 novembre ;
- l'élaboration des dossiers de subventions ainsi que le rapport d'activités et le programme d'actions.

En 2013, l'objectif sera dans un 1^{er} temps de valider l'Etat des Lieux puis dans un second temps de mettre en place un groupe de travail œuvrant sur le cahier des charges du Diagnostic (Etape 2 de l'élaboration du SAGE). La méthodologie devra suivre les exigences de l'article 5 de la DCE et la concertation des membres de la CLE sera à privilégier afin de mobiliser les acteurs et permettre ainsi une appropriation totale des représentants de la CLE.

2013	Janvier – Mars	Avril – juin	Juillet – Septembre	Octobre - Décembre
Diagnostic	Réflexion collégiale et rédaction du CCTP	- DCE sur le MP - CAO	Démarrage de l'étude Diagnostic	
CT Comm		Définition des articles	Rédaction des articles	Edition et Impression
Structure porteuse				
Réunion	CLE CoPil Diag	CoPil Diag Bureau (validation)		Bureau, CLE, CoPil suivi Diag

A ce prévisionnel 2013, il convient de rajouter les futures remarques de la CLE au document Etat des Lieux.

6. POINTS DIVERS

Steve MULLER met en exergue les documents à valider en CLE et à remettre aux financeurs ainsi qu'au Préfet pour fin 2012 / début 2013 : rapport d'activités et programme d'actions. Il se questionne également sur un remaniement de la composition de la CLE afin de donner plus de place à certains établissements qu'à d'autres dont les sièges sont vacants en réunion.

A cela, F. REVEL propose d'intervenir afin de rappeler le rôle des membres dans l'élaboration du SAGE. Une présence plus importante des SIAEP pourrait être à l'étude au vu des problématiques du territoire (BASTIDA, REVEL) mais leurs membres sont déjà en nombre dans la CLE (M. POIRIER).

Un point sur l'avancement du Journal est évoqué avec le report du calendrier qui devra permettre une diffusion du Journal en CLE. Une relance les rédacteurs est cependant nécessaire.

PERSONNES INVITEES : LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Président de la CLE	M. Georges SIMON
3è Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX
4è Vice-présidente	Mme Annie PALLOT
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET
CPIE Autunois Morvan	Mlle Julie ROYAL
UNICEM Bourgogne	Mme Valérie SANTINI
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
Agence Régionale de Santé	Mme Martine POIRIER
DDT de Cote d'Or	M. Gilles BOSSON
DDT de Saône-et-Loire	MM. Frédéric REVEL et Marc EZERZER
Sous-préfecture d'Autun (secrétariat général)	Mme Anne-Lise BASTIDA
Animateur CLE SAGE AB	M. Steve MULLER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

1^{er} Vice président	M. Jean-Marc GUILHEM
2è Vice-président	M. François COUROUBLE
6è Vice-présidente	Mme Paulette ACKERMANN
Parc Naturel Régional du Morvan	M. Jean-Baptiste PIERRE
UNICEM Bourgogne	M. Philippe RIVA
Conseil Général de Saône-et-Loire (invité technique)	M. David FAVRICHON

LISTE DES PERSONNES ABSENTES

5è Vice-président	M. Gabriel MOULIN
7è Vice-président	M. Jacques REBILLARD
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire	M. Christian LARGE (ou son représentant)



BUREAU de la CLE du SAGE AB

Ordre du Jour

1. Etat des lieux : Présentation, Discussion et Formalisation
2. Etude "pré-localisation des zones humides" : Usage et vulgarisation
3. Budgets primitifs, subventions et conventions
4. Calendrier de travail
5. Réflexions autour d'une structure de BV
6. Points divers

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1/Etat des Lieux




- Avancements
 - Tous les chapitres (sauf ch.3 ME) ont été rédigés, relus et modifiés
 - Bribes de données à compléter, notamment :
 - Linéaire navigable sur l'Arroux (Comité Régional Canoë) 
 - Potentiel hydroélectrique (étude AELB 2011)
 - Données quantité Canal du Centre (VNF)
 - Atlas cartographique conséquent (certaines cartes à formaliser)
- Compléments 
 - Ch.3 > cf. sommaire
- Diffusion
 - Retour MISEN puis diffusion en CLE, 1 mois en amont de la séance plénière
- Validation
 - CLE, janvier 2013 

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1/Etat des Lieux



- Introduction et préambule
- Chapitre 1 : Milieu physique
- Chapitre 2 : Ressource en eau
- **Chapitre 3 : Qualité des eaux**
- Chapitre 4 : Richesses patrimoniales
- Chapitre 5 : Risque
- Chapitre 6 : Acteurs et compétences
- **Atlas cartographique**

En bleu : rédigé et modifié suite relecture MISEN

En vert : en cours de rédaction

En brun : réalisé, en cours de relecture



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2/Etude « pré-localisation des zones humides »



- Avancement
 - Atlas
 - Rapports
- Suite
 - Présentation en CLE
 - Usage de l'outil
 - Vulgarisation, portage, etc. > CT Biodiversité à réunir (volonté globale notamment DDT, AELB, CENB, CG)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3/Budget, subventions, conventions



- **RAPPEL des perspectives post 2012**
 - AELB : 50 à 70 % selon les volets (X^e programme)
 - FEDER : subv. en 2013 (dernière année du programme – 185 Mns €)
 - Équivalente à 2011
 - Financement pour le diag, et les autres documents du SAGE ?
 - Quid d'un financement pour les années 2014 et suivantes ?! (FEDER 2014 – 2020)
 - Autres financements mobilisables :
 - Plan Loire : incompatible avec un cofinancement AELB,
 - Région et Cote d'Or : financement dédié aux prog. d'actions (≠ planification),
 - CG Saône et Loire : Acquisition ZH

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3/Budget, subventions, conventions



- **RAPPEL : depuis 2010 :**
 - Conventions équitables avec les EPCI à hauteur de 14 500 €
 - Durée des conventions : 3 ans = fin 2012
- **Définition (connaître) des orientations budgétaires pour les années à venir**
 - Prise en compte du 10^e programme de l'AELB : OK
 - Prise en compte du FEDER : ?
 - Prise en compte des études : ?
- **Perspectives : Appel du Président auprès des partenaires financiers (EPCI) pour un renouvellement de la convention et une hausse des cotisations**
 - En CLE, en janvier 2013



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3/ Budget, subventions, conventions



- Recettes

- 14 000 € incompressibles pour les charges de l'AELB
- 28 000 € pour le salaire (70%)
- 42 000 € pour l'étude Diagnostic (70%)
- 50 % pour la communication, soit 1 500 € pour une communication basique
- 15 000 € du FEDER (aligné sur 2011) pour les recettes globales
- 14 000 € d'autofinancement

TOTAL = 114 500 euros

- Dépenses

- Au minimum des charges : 11 500 €
- Salaire : 41 000 €
- Etude Diagnostic = 60 000 €
- Communication : 3 000 €

TOTAL = 118 500 euros

+ 8 000 € de la Région
(solde 2010) = 122 500 €

Conséquence

Budget peut s'équilibrer et une/des actions supplémentaires peuvent s'inscrire au BP (reliquat de 4 000 €)

- Stage
- Etude complémentaire
- Etude « Tendances et scenarii / Stratégie »
- Communication
- Action

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5/ Structure de BV



- Rappel : une structure porteuse, c'est ...

- La légitimité vis-à-vis des thématiques traitées (compétences, missions) et des territoires visés (périmètre d'action) ;
- Disposer de **moyens financiers et humains** suffisants pour le portage d'études, le financement de la cellule d'animation, le financement des phases de consultations et communication.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5/ Structure de BV



- Exemples de structures porteuses
 - Syndicat mixte, syndicat de communes, EPCI, EPTB (Circulaire du 4 mai 2011 suite au Grenelle qui renforce le portage des SAGE par les EPTB).

Existence préalable d'une structure (SIAH, syndicat mixte, EPTB...) qui couvre la majorité du territoire concerné, et dont les compétences permettent l'animation du SAGE sur le périmètre visé. L'existence préalable d'une structure légitime et reconnue facilite l'implication des acteurs dans le SAGE.

Exemple : SAGE Midouze : Porté par un EPTB : Institution interdépartementale Adour.

Conventionnement entre différentes structures existantes (SIVOM, SIAH, Communauté de communes...), couvrant chacune une partie du territoire considéré. L'appui de la (des) préfecture (s) est nécessaire pour la bonne réalisation de ces conventionnements.

Exemple : SAGE Tarn amont : Conventionnement entre deux structures existantes : Parc Naturel Régional des Grands Causses et Syndicat Grand Site National des Gorges du Tarn et de la Jonte.

Création d'une structure ad-hoc à l'échelle du bassin (Syndicat mixte, fédération de syndicats...) en cas d'absence de structure existante légitime. Elle est chargée, notamment, d'animer et de coordonner les actions décidées par la CLE. L'appui des préfectures, des agences de l'eau et de l'Etat est nécessaire.

Exemple : SAGE nappes profondes en Gironde : Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5/ Structure de BV



- Etude sur la structure porteuse
 - Soutien moral
 - Préfet
 - CLE (décision de la CLE)
 - Soutien financier
 - Service de l'Etat
 - Conseil général
- Calendrier / Avancement / Agencement
 - A compléter en réunion

.....
.....
.....

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

4/ Calendrier prévisionnel 2012



- **Fin de la rédaction de l'EdL en concertation avec la MISEN**
- **CT Biodiversité : Usage de l'outil et vulgarisation**
 - Réunion à prévoir avec les « acteurs phares » de la CT en amont de la CLE
- **Edition n° 2 du Journal**
 - Reprendre contact avec les membres de la CT pour la rédaction des articles
- **Forum de l'eau (CPIE)**
 - Participation (rapporteur) et collaboration (carte)
 - Reprendre contact avec le CPIE à ce sujet

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

4/ Calendrier prévisionnel 2013



2013	Jan – Mars	Avr – juin	Juil – Sept	Oct - Déc
Diagnostic	Réflexion collégiale et rédaction du CCTP	- DCE sur le MP - CAO	Démarrage de l'étude Diagnostic	
CT Comm		Définition des articles	Rédaction des articles	Edition et Impression
Structure porteuse				
Réunion	CLE CoPil Diag	CoPil Diag Bureau (validation)		Bureau, CLE, CoPil suivi Diag

- **Organisation du Diagnostic**
 - Mise en place d'un groupe de travail (lors de la séance plénière de CLE)
 - Méthodologie : suivre la logique de l'état des lieux développé en réponse aux exigences de l'article 5 de la DCE
 - Consultation des membres de la CLE à privilégier (perception/implication) = réussite du diagnostic

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

6/ Points divers



- Rédaction et transmission de :
 - Rapport d'activités 2012 (Préfet et financeurs)
 - Programme d'actions 2013 (interne et financeurs)

- Membres
 - Nouveaux membres 2012 :
 - M. Jean-Baptiste PIERRE (PNRM)
 - M. Gabriel MOULIN (CCCBO)
 - M. Jacques REBILLARD (CRB)
 - Questionnement sur la « présence » de certains membres de la CLE (Canoë, UFC, Ecomusée, AOMSL, Région, etc.), de l'absence d'autres (AAPPMA, SIAEP ?) et / ou de la communication du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Journal



- Thématiques et collaboration
 - Actu CT et lien avec SAGE (Synd. de rivières + MISEN)
 - Etude ZH (BEt + CREN + SHNA + Anim.)
 - EdL (Anim)
 - Ressource eau (Anim + MISEN)

- Devis :
 - Réédition *Pas à Pas* = 950 € et Impression SEIC = 1 350 €
 - Budgété : 4 500 euros

- Format : 1 A3 plié + feuillet → 2 A3 pliés

- Calendrier (définition et répartition des tâches le 19 septembre)



Echéance	Tâche	SAGE	Pas a Pas	Commentaires
	Commande	→		
5 novembre	Remise des éléments	→		Au plus tard le 9 novembre
	Mise en page		X	Maquette d'intention
16 novembre	Transmission du BAT 0	←		En pdf par mail
23 novembre	Retour corrections	→		Au plus tard
	Corrections		X	
29 novembre	BAT 1	←		Maquettes taille réelle à signer
3 décembre	Retour BAT	→		
Semaine du 3 décembre	Fichiers fournis imprimeur		X	Au plus tard le 7 décembre



- **Cout Diagnostic**
 - SAGE Lignon (706 km²) = 43 000 € TTC
 - SAGE Sioule (2556 km²) = 61 000 € TTC

- **Cout Diag + Tendances/Scénarii + Stratégie**
 - SAGE Lignon = 157 000 € TTC
 - SAGE Sioule = 170 000 € TTC

- **Etape Tendances + Stratégie = 100 000 €**
 - Financement :
 - AELB (70%)
 - FEDER ?
 - Collectivités = 20 000 à 30 000 €



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux